

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

M22- 0011138

Optique

Autres

128473

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1654

Société :

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUDOU FAROUK

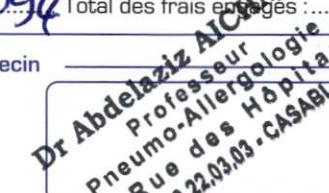
Date de naissance : 02/09/51

Adresse : 8 Impasse TAHA HOUCINE GANTIER CASA

Tél. 06.614.11.094 Total des frais engagés : 1948,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/08/2019

Nom et prénom du malade : BOUDOU FAROUK Age : 61 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : BPCO

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 22/08/2019

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Piément des Actes
22/08/2022	Consultation	1	300.00 DH	Dr Abdellaziz PROSEAU Pneumologue Rue de la Hopital 22220303 - CASABLANCA

## EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE JAMILLE SAKH</b> 29, Avenue Hassan II Casablanca TP : 35553688 - RC : 521287 ICE: 00283112600000 Tel: 0522 27 17 07		1648,20

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

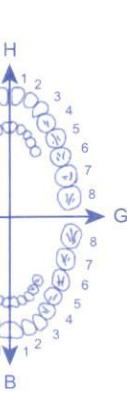
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">G</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">B</td> </tr> </table>		H	G	D	B
	H	G				
D	B					
25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553					
<p><b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>						
<p>DATE DU DEVIS</p>						
<p>DATE DE L'EXECUTION</p>						

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Professeur Abdelaziz AICHANE

Spécialiste en pneumologie-Allergologie

Cabinet des explorations pneumologiques et allergologiques

Asthme et Maladies Allergiques tests cutanés Allergologiques

Désensibilisation Explorations Fonctionnelles Respiratoires

Bronchoscopie Thoracoscopie Sevrage tabagique



الدكتور عبد الهزير عيشان

أستاذ جامعي سابق بكلية الطب

ومستشفى 20 غشت الدار البيضاء

أخصائي في أمراض التنفس والحساسية

الضيق وأمراض الحساسية خاليل الحساسية العلاج المناعي

تشخيص الوظائف التنفسية تشخيص الشخير الإفلاع عن التدخين

AFRIC-PHAR  
LOT EXP  
204850 04/2023  
PPV: 139DH50

Casablanca, le : .....

22/08/2022

PHARMACIE CAMILLE *Sainte*  
29, Avenue Hassane Souktan

Casablanca

TP : 35553688 - RC : 521287

ICE: 002831126000060

Tél: 0522 27 17 07

6 118001 040216  
SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)

Poudre pour inhalation  
30 gélules + Inhalateur Handihaler  
BOTTU S.A. PPV: 522 DH 00

68696-05

BOUDOU FAROUK

- RELVAR 92  
1 bouffée, soir, pendant 2 mois
- Spiriva 18 µg  
1 gélule, matin, pendant 2 mois
- zylax  
1 comprimé, soir, pendant 5 jours
- Zepam 6 mg  
1/4 comprimé, soir, pendant 2 mois

6 118001 040216  
SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)  
Poudre pour inhalation  
30 gélules + Inhalateur Handihaler  
BOTTU S.A. PPV: 522 DH 00

68696-05

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 430,00 DH  
ID: 648232  
6 118001 143399

Dr Abdelaziz AICHANE  
Professeur  
Pneumo-Allergologie  
40, Rue des Hôpitaux  
Tél.: 05 22 22 03 03 - CASABLANCA



40. شارع المستشفيات. الطابق الأول. رقم 5 قبالة مصلحة 28 - مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء  
40, Rue des hôpitaux. 1er étage N°5 en face pavillon 28 - hôpital Ibnou Rochd - Casablanca

Té.: 05 22 22 03 03